

## ATTESTATION D'ASSURANCE

ASSURE SMACL :

COMMUNE DE AUSSAC VADALLE

MAIRIE

16560 AUSSAC VADALLE

Assuré : 001602R

Au titre de la police désignée ci-dessus, SMACL Assurances certifie garantir les conséquences pécuniaires de la responsabilité encourue par la Collectivité Assurée du fait des compétences transférées par les lois de "décentralisation" notamment la loi n°83-8 du 7 Janvier 1983 sur la gestion d'un Plan Local d'Urbanisme ou d'un Plan d'Occupation des Sols approuvé.

MONTANT DES GARANTIES : 770 000 Euros non indexés par sinistre.

-----

PERIODE DE VALIDITE : du 01 janvier 2024 au 31 décembre 2024

-----

La présente attestation d'assurance est délivrée pour servir et valoir ce que de droit sous réserve des clauses et conditions du contrat d'assurance et notamment de celles concernant la suspension de la garantie ou la résiliation anticipée prévue au contrat. Elle n'implique qu'une simple présomption de garantie de SMACL Assurances.

Fait à NIORT le 04 juin 2024

Pour la Société  
Le Directeur Général  
Patrick BLANCHARD

